



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 mai 2022

### DÉLIBÉRATION N°2022-038

**OBJET : Adoption du contrat de territoire avec le Conseil Départemental**

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 18  
Pouvoir(s) : 2  
Absent(s) : 5

Le vingt-trois mai deux mille vingt-deux, à 19h53, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Claire GUEGUIN à Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER

**Le ou les membres absent(s) :**

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Aurore BAUGE, Aurélie HENault

**Secrétaire de séance : Madame Claire DEZOUTTER**

**Considérant** que la loi donne au Département « *compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes* ».

**Considérant** la volonté du département de l'Yonne de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement des communes et de renforcer la lisibilité de son action, en cohérence avec l'action publique de proximité.

**Considérant** que le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

**Considérant** que cette politique sera mise en œuvre par l'adoption d'un "**pacte Territoires**", signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux. Ce "pacte Territoires" prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Afin que notre commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de ses projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, il est nécessaire d'adopter le contrat de territoire ci-annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du contrat de territoire ci-annexé ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de territoire ci-annexé ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants au contrat à intervenir ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Christiane LEPEIRE



Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 30/05/2022

**SLO**

ID : 089-218903466-20220523-2022\_038-DE